

CERTIFICAT DE CONFORMITE
D'UNE INSTALLATION RADIOÉLECTRIQUE
N° 100/IR/HMG/DG/ARPCE/2026

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE),

- Vu la loi n° 18-04 du 24 Chaâbane 1439 correspondant au 10 mai 2018 fixant les règles générales relatives à la poste et aux communications électroniques, notamment ses articles 11, 13, 28, 115, 143 et 144;
- Vu le décret exécutif n° 09 410 du 23 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 10 Décembre 2009, modifié et complété, fixant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les équipements sensibles;
- Considérant les décisions pertinentes en matière d'utilisation du spectre de fréquences de l'Agence Nationale des Fréquences (ANF);
- Considérant le dossier de demande d'homologation de l'équipement cité ci-dessous.

CERTIFIÉ QUE

1. L'Équipement, dont l'identification et les coordonnées du bénéficiaire sont données ci-après, **est Homologué**

Identification de l'Équipement Homologué				
Nature	Marque	Type	Modèle	Fabricant
Équipement WiFi	Raspberry Pi		Raspberry Pi 5	Raspberry Pi Ltd
Pays d'Usinage	Date d'Usinage			
Royaume-Uni	2022			
Coordonnées du bénéficiaire				
Nom	Prénom	Fonction	Raison sociale	Adresse
KHERBI	Amina	Gérante	AKATECH COMPANY EURL	Lotissement n°19 Mai 1956, n°16, Bureau n°34, Baba Hassen, Alger

2. Ce certificat de conformité est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de sa signature.
3. Les résultats de ces tests sont assortis de réserves jointes au verso du présent certificat.
4. Ce certificat, est délivré au bénéficiaire pour faire valoir et servir ce que de droit.



25 FEB. 2026

Fait à Alger le

0025177